



Maladies chroniques évolutives : pluridisciplinarité et maintien dans l'emploi

Sensibiliser, informer, échanger

Le maintien dans l'emploi : un enjeu de société

Aujourd'hui, dans les pays des sociétés post-industrielles, le progrès scientifique a permis de transformer ces maladies mortelles, en maladies chroniques. De plus en plus de personnes vivent avec ces maladies. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, une maladie chronique est « un problème de santé qui nécessite une prise en charge de plusieurs années ». Elle génère de fortes répercussions dans la vie quotidienne, y compris dans le travail. Il existe de nombreuses formes de pathologies chroniques évolutives. Dans le cadre de ce projet, l'étude s'est centrée sur quatre pathologies représentatives : les cancers, les hépatites, la sclérose en plaques et le VIH/sida.

Le handicap

Selon la loi, le handicap est caractérisé par « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant », (Loi du 11 février 2005, art. L114).

La maladie invalidante

Les maladies invalidantes, qui relèvent du handicap invisible, n'ont pas pour conséquence une limitation d'une fonction qu'elle soit motrice, sensorielle ou mentale, mais une restriction d'activité, en termes de mobilité ou de quantité de travail à fournir, en durée ou en intensité.

Les difficultés dans le travail pour l'entreprise

- Dysfonctionnements dans l'organisation du travail
- Gestion de l'absentéisme
- Répartition des tâches dans le collectif

Les difficultés dans le travail pour la personne

- Crainte de l'exclusion
- Représentations sociales de la maladie
- Difficultés physiques et psychologiques liées à la maladie
- Gestion des soins et des traitements et de leurs effets secondaires

Une méconnaissance des maladies et de leur impact dans le travail

Aujourd'hui, la plupart des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives exercent une activité. Pourtant, l'impact de ces maladies dans le travail est méconnu. Par peur des discriminations et des stigmatisations, les salariés prennent souvent sur eux, sans rien dire, pour se maintenir dans l'emploi, tandis que, dans l'entreprise, les responsables régulent au coup par coup les difficultés qui se présentent.

Pour mieux traiter l'impact de ces maladies sur l'organisation du travail, il est nécessaire que les acteurs de l'entreprise (dirigeants, responsables, médecins du travail, IRP) soient sensibilisés sur la maladie.



Une conduite de projet

Favoriser le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives nécessite une implication collective de l'ensemble des acteurs en entreprise et hors entreprise. C'est dans une conduite de projet où tous les acteurs collaborent (direction et responsables de l'entreprise, acteurs sociaux et médicaux, membres du réseau handicap, proches...) que le maintien dans l'emploi trouvera des solutions pertinentes.

Parmi ces acteurs, tous ont un rôle à jouer, principalement les partenaires sociaux, les médecins du travail, les acteurs du maintien.

Les partenaires sociaux

Dans le cadre de ce projet, les représentants d'employeurs et de salariés ont voulu collaborer au-delà des clivages politiques. Dans l'entreprise, ils sont un relais d'informations essentiel ; ils peuvent jouer un rôle dans le maintien.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, doit notamment s'assurer que les personnes en difficultés bénéficient d'actions d'aménagements techniques et organisationnels. C'est l'une des missions principales du CHSCT.

La contribution des partenaires sociaux dans le projet, a permis de mettre en évidence la méconnaissance de l'impact de la maladie dans le travail. La mise en place d'une sensibilisation destinée aux CHSCT permettra de leurs fournir toutes les compétences nécessaires pour orienter les personnes atteintes ou concernées. Des outils de communication seront diffusés à cet effet.

Les médecins du travail

Le médecin du travail a un rôle de prévention et d'information. Il peut être un des premiers interlocuteurs des salariés atteints de maladies chroniques évolutives et jouer un rôle essentiel dans le maintien.

Des formations organisées par le SMTA ont été effectuées sur les différentes pathologies concernées par le projet. Un groupe de travail, réunissant les médecins référents handicap, s'est constitué, en relation avec le Médecin Inspecteur Régional du Travail et de la Main d'Oeuvre, afin de réaliser des échanges de pratiques. Dans le cadre du projet, ils ont contribué à mettre en évidence l'importance du secret médical, du secret partagé et de la confidentialité. Ces principes sont à la fois fondamentaux, pour la liberté et la protection des personnes, mais parfois en opposition avec d'autres notions et d'autres intérêts dans la pluridisciplinarité.

Les acteurs du maintien

Le Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (Sameth) est un organisme majeur pour le maintien des personnes handicapées dans l'emploi et peut être sollicité par les entreprises et les salariés. Les acteurs du maintien bénéficient de formations pour adapter leur interventions aux spécificités des maladies chroniques évolutives. L'écoute de la personne et la prise en compte des conséquences de la pathologie dans le travail sont fondamentales pour accompagner au mieux les personnes dans leur démarche de maintien.

